



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

Présents : M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Olivier CORDOLEANI, M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

Absents excusés avec pouvoir : M. Jean-Luc CABASSON donne pouvoir à M. Louis MACHUEL

Absents excusés sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Irma MONACO

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**Délibération n°2015-10 : Vote du Compte Administratif 2014
Service public de distribution d'Eau potable et d'Assainissement**

Monsieur le Maire Georges ROUVIER sort de la salle du Conseil Municipal afin que délibère le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MILESI, Premier Adjoint.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de : 29 975.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Compte Administratif du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement 2014
 - **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	27 363.29 €
<i>Résultat antérieurs reportés</i>	2 612.23 €
<i>Total du résultat de fonctionnement</i>	29 975.52 €
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	-84 412.06 €

Monsieur le Maire rappelé, regagne sa place et reprend la présidence de la séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme



Le Maire
Georges ROUVIER